

**Conseil économique et social**

Provisoire

22 janvier 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002**Débat consacré aux questions de coordination****Compte rendu analytique de la 18^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 10 juillet 2002, à 10 heures

Président : M. Šimonović (Croatie)
Puis : Mme Rasi (Vice-Présidente) (Finlande)

Sommaire

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-47338 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire (E/2002/12 et Corr.1, 56, 62 et 73).

1. **Le Président** déclare que lors de son récent entretien avec les Présidents du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ils sont arrivés à la conclusion que l'avantage comparatif du Conseil économique et social tenait à son potentiel considérable de coordination, à la fois au sein du système des Nations Unies et entre ce dernier et d'autres organismes pertinents. Le Conseil, par exemple, cherche à renforcer la coopération avec les institutions de Bretton Woods, aspect qui sera examiné dans le débat consacré aux questions de coordination et de façon plus approfondie à l'occasion du débat général.

2. Le Conseil s'attache également à améliorer la coopération avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Lors des consultations officieuses, un consensus s'est dégagé concernant la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, dans lequel le Conseil pourrait jouer un rôle vital de coordination tout en tirant parti de son potentiel de mobiliser des donateurs, des organisations non gouvernementales et des représentants du monde académique.

3. Le Conseil organisera une réunion des présidents de ses commissions techniques en vue d'examiner leurs programmes de travail pluriannuels, les possibilités de renforcer la coopération, d'éviter les doubles emplois, et de redéfinir les méthodes de travail tout en étudiant les diverses possibilités d'accroître la participation des organisations non gouvernementales et du secteur privé aux travaux des commissions techniques. Considérant qu'il y a 2300 organisations non gouvernementales accréditées et environ 800 autres dont les dossiers sont en attente, le Conseil s'attache résolument à accélérer le processus d'octroi du statut consultatif.

4. Il espère que les délibérations du Conseil lors du débat consacré aux questions de coordination s'inspireront de l'esprit de coopération qui prévaut depuis le Consensus de Monterrey.

5. **Mme Rasi** (Finlande) Vice-Présidente, assure la présidence.

6. **La Présidente** signale qu'au cours de l'année passée le Conseil avait déjà réussi à définir plus clairement la répartition de ses tâches et de celles de l'Assemblée générale tout en recentrant ses activités. Deux groupes lors du débat consacré aux questions de coordination, l'un sur le suivi de la Déclaration du Millénaire et des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, l'autre sur la réforme du Conseil, seront en mesure d'offrir des orientations aux délibérations du Conseil.

7. Promouvoir un cadre cohérent et équilibré au suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et réunions au sommet, de la Conférence internationale sur le financement du développement et d'autres réunions fondamentales organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, tel est le défi fondamental auquel le Conseil se trouve confronté. Le Conseil doit élaborer une approche plus intégrée du suivi, des examens de politique générale, des activités opérationnelles ainsi de la supervision et de l'administration de ses organes subsidiaires. Il doit resserrer sa coopération et sa coordination avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale afin d'éviter les chevauchements des tâches. Le Conseil doit également renforcer ses capacités en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans une optique de développement. Enfin, il doit poursuivre la réforme de ses méthodes de travail, peut-être en modifiant ses différents débats afin de mieux recentrer les questions à l'examen et en augmenter l'impact.

8. **La Vice-Secrétaire générale** relève que les efforts entrepris pour renforcer le Conseil et le suivi des grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies, poursuivent un objectif évident. Le fléau séculaire de la pauvreté reste toujours aussi redoutable. L'inégalité entre les nations augmente, avec des implications troublantes. La mondialisation a offert d'innombrables opportunités d'élever les niveaux de vie, mais à ce jour, on compte un trop grand nombre de laissés-pour-compte, sans possibilités de bénéficier des avantages de la mondialisation. Un Conseil fort et efficace est indispensable pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle capital dans les actions visant à permettre aux

populations du monde entier de réaliser un meilleur avenir pour elles-mêmes et pour leurs enfants.

9. La communauté internationale comprend mieux les problèmes économiques et sociaux auxquels elle se trouve confrontée ainsi que les actions nécessaires pour les résoudre grâce aux grandes conférences des années 90. Ces conférences ont mobilisé autour d'une vision commune du progrès économique et social les Gouvernements, les groupes de la société civile, le secteur privé et d'autres encore. Elles ont permis d'élaborer une politique générale commune qui oriente aujourd'hui les activités de toutes les entités du système des Nations Unies.

10. Ce cycle de conférences a atteint en quelque sorte son apogée avec le Sommet du Millénaire qui a adopté une Déclaration particulièrement nette qui reflète les aspirations de son époque. La Déclaration a fixé les objectifs du Millénaire en matière de développement ainsi qu'un cadre global de référence pour faire converger tous les efforts en faveur du progrès économique et social.

11. Depuis lors, les activités visant à élaborer des politiques et des stratégies se sont intensifiées, notamment par le biais de conférences additionnelles et de sessions extraordinaires sur le sida, la faim, les droits de l'enfant et le sort des pays les moins avancés. Des problèmes en émergence, comme le vieillissement de la population qui sera bientôt une question aussi pertinente pour les pays en développement qu'elle l'est aujourd'hui pour les pays développés, ont bénéficié d'une attention sans précédent, l'Organisation des Nations Unies ayant joué son rôle essentiel de mettre à l'ordre du jour d'aujourd'hui les problèmes de demain.

12. La récente Conférence sur le financement du développement et le prochain Sommet mondial pour le développement durable sont particulièrement significatifs car les questions qui y sont abordées ont une incidence directe sur la réalisation de tous les objectifs établis par les autres conférences. Le concept de durabilité qui sera au cœur du Sommet Johannesburg doit figurer dans toutes les stratégies du système des Nations Unies. L'application des engagements pris à Monterrey d'allouer davantage de ressources au développement demeure urgente pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de réaliser ses objectifs.

13. L'ensemble des capacités du Conseil va être mis à l'épreuve s'il veut apporter une contribution efficace à

la réalisation des objectifs fixés par les différentes conférences des Nations Unies et à l'application de leurs programmes d'action en maintenant une politique générale cohérente, en évaluant les progrès accomplis et en orientant les activités du système des Nations Unies. Cela ne sera pas une tâche facile. Il lui faudra confronter un ensemble complexe de problèmes interdépendants et coopérer avec un très large éventail d'acteurs. Toutefois, le Conseil a pris la bonne décision, à savoir que le suivi doit être intégré pour ne pas négliger les interrelations et ne pas aboutir à une situation où la somme serait inférieure au total de ses composantes. C'est la raison pour laquelle le Conseil et le Secrétariat doivent continuer d'améliorer leur problématique ainsi que leurs méthodes de travail.

14. La Vice-Secrétaire générale apprécie pleinement tout ce que le Conseil a déjà fait pour renforcer ses capacités. Il a instauré un dialogue régulier avec les institutions de Bretton Woods. Dans les orientations qu'il fournit à ses commissions techniques, il s'est attaché à dégager les thèmes communs des diverses grandes conférences des années 90 de façon à promouvoir une plus grande cohérence. Le Conseil a aidé à renforcer le système des coordonnateurs résidents tout en simplifiant les règlements et procédures des activités opérationnelles. Il a également établi des liens fructueux avec la société civile et le secteur privé. Le rapport du Secrétaire général dans le document E/2002/62 contient un certain nombre de suggestions supplémentaires que le Conseil voudra peut-être examiner.

15. L'objectif poursuivi est de faire du Conseil le principal forum du système des Nations Unies sur les questions de développement, un lieu où des théoriciens, des responsables de l'élaboration des politiques et des praticiens se rencontrent pour assumer un leadership intellectuel en matière de politique du développement. Il doit veiller à ce que les activités des différentes entités du système des Nations Unies s'enchaînent de façon cohérente et qu'elles soient coordonnées et synergiques de manière à optimiser leur impact. Par le biais de ses divers débats, le Conseil détient une capacité unique d'orienter et d'influer non seulement sur les travaux analytiques du système, mais également sur ses activités opérationnelles dans les domaines du développement et des opérations humanitaires.

16. Le Conseil est également investi de la responsabilité de suivre les progrès accomplis dans la

réalisation des objectifs fixés par les différentes conférences. Ce suivi fournit les informations en retour qui sont indispensables pour apprécier les effets des politiques et stratégies mises en œuvre et pour les modifier en conséquence, le cas échéant. La supervision exercée par le Conseil sur la Commission de statistique s'avère particulièrement utile à cet égard, de même que ses travaux avec les fonds et programmes qui mènent des activités de suivi et d'évaluation au niveau de pays.

17. Le Conseil voudra peut-être examiner son propre rôle et celui de l'Assemblée générale en ce qui concerne les parties économiques et sociales des rapports du Secrétaire général sur les suites données à la Déclaration du Millénaire. Il serait souhaitable de mieux définir les rôles respectifs de ces deux organes des Nations Unies.

18. Les délégations ont été informées que le Secrétaire général se propose de soumettre en septembre à l'Assemblée générale une série de propositions visant à renforcer l'Organisation, notamment ses activités dans le domaine économique et social. Le point de départ sera le même que celui des débats qui se dérouleront au sein du Conseil dans les jours à venir : comment renforcer davantage l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies pour réaliser les objectifs fixés par les États Membres à l'Assemblée du Millénaire et à d'autres conférences.

19. Le rapport porte sur une série de questions. Le programme de travail actuel répond-t-il de façon adéquate aux priorités arrêtées dans la Déclaration du Millénaire et d'autres programmes de politique générale et si ce n'était pas le cas, quelles questions mériteraient de bénéficier d'une attention accrue au cours des prochaines années ? Est-il possible d'améliorer les rapports soumis à l'Assemblée générale et à d'autres organes en vue de permettre un examen plus approfondi et plus complet par le Conseil de questions complexes liées entre elles tout en limitant, autant que faire se peut, le nombre de rapports et leur longueur ? La division du travail entre les différentes entités est-elle suffisamment claire tant en matière d'analyses que d'assistance technique pour éviter des chevauchements, assurer la transparence et développer une véritable expertise dans l'entité la mieux placée pour en assumer la responsabilité ? De quelle manière peut-on renforcer les capacités analytiques de l'Organisation afin de fournir de meilleures bases aux débats des États Membres et permettre à l'Organisation

des Nations Unies d'exercer un rôle moteur en matière de développement économique et social ? Quelle sont les mesures à prendre pour renforcer davantage la coordination au niveau de pays afin de permettre au système des Nations Unies, en faisant fond des succès de ces cinq dernières années, de continuer à améliorer la qualité et l'efficacité des services prestés aux États Membres et réaliser les mandats impartis ? Les mesures prises par le Conseil pour améliorer ses propres procédures et méthodes ainsi que les mesures pragmatiques que le Secrétaire général se propose de soumettre, devraient contribuer de façon significative à augmenter l'impact des activités de l'Organisation dans le domaine économique et social. La Vice-Secrétaire générale n'ignore pas il s'agit là d'un objectif partagé par chacun. Elle formule le vœu que la session du Conseil soit fructueuse et débouche sur de nouvelles améliorations de ses méthodes de travail.

20. Au cours de ces dernières années, le Conseil a été revitalisé et l'on redécouvre son potentiel comme catalyseur de politique éclairée et de partenariats novateurs. La Vice-Secrétaire générale invite le Conseil à faire son possible pour que cette revitalisation se poursuive, de manière à ce que le Conseil et l'Organisation des Nations Unies au sens le plus large soient en mesure de mieux servir tous les peuples du monde. Les bénéficiaires se feraient sentir bien au-delà des murs de la salle du Conseil et c'est cela qui importe.

21. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire » (E/2002/62). Il déclare que les deux principaux aspects de l'examen mené par le Conseil – le suivi approfondi des grandes conférences et de la Déclaration du Millénaire d'une part, et d'autre part le processus de rationalisation et de simplification des procédures – sont étroitement liés et interdépendants. Rationaliser et simplifier ne signifient nullement réduire la complexité mais bien plus l'articuler, tout en remplaçant les analyses par des synthèses dans les rapports du Secrétariat. En même temps, le Conseil toutefois ne doit pas perdre de vue la contribution spécifique de chaque processus dans l'élaboration des politiques.

22. Le fait que le Conseil se soit engagé dans le processus de restructuration et de réforme plus qu'aucun autre organe de l'Organisation des Nations Unies témoigne de sa vitalité et de sa volonté de s'adapter aux nouveaux défis. C'est également un indicateur de la priorité croissante accordée à la coopération au développement dans les questions internationales, ainsi que l'illustre la place centrale réservée aux objectifs du développement dans la Déclaration du Millénaire, et les attentes croissantes de la communauté internationale à l'égard du Conseil. La Déclaration du Millénaire a confié au Conseil un mandat clair : procéder à un examen dont le Consensus de Monterrey a encore augmenté l'importance, et s'acquitter des tâches qui seront arrêtées par le Sommet mondial pour le développement durable.

23. Il existe de nombreux facteurs, tant dans l'environnement institutionnel du Conseil qu'au sein du Conseil lui-même, qui rendent son renforcement particulièrement prometteur. S'agissant de l'environnement du Conseil, l'orateur a relevé les efforts renouvelés de réforme au sein de l'Organisation des Nations Unies et à l'échelle du système. Les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ont suscité une convergence de vues sans précédent. Le Conseil devrait consolider les aspects spécifiques de sa méthode de travail qui y ont contribué et renforcer sa capacité à en retirer le maximum de bénéfices. Le réseau des commissions techniques a lancé la plupart des grandes conférences des années 90 et c'est le Conseil lui-même qui a été le pionnier du concept de « suivi intégré des conférences », concept qui se trouve à la base des efforts actuels visant à renforcer son rôle.

24. Le rapport du Secrétaire général poursuit un double objectif : réaliser une certaine unité thématique pour l'ensemble des travaux du Conseil quelle que soit l'année, afin de les relier au processus global de mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire; identifier les aspects de ses travaux dont soit la valeur ajoutée, soit la contribution mérite d'être renforcée dans l'optique de la Déclaration du Millénaire. Bien qu'au cours de ces dernières années, le Conseil ait abordé la plupart des grands thèmes multisectoriels, il n'est pas encore parvenu au point où les thèmes à débattre seraient délibérément organisés pour se renforcer mutuellement ou échelonnés en fonction de leurs priorités respectives en vue de faire avancer la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, le rapport du Secrétaire général présente quelques

suggestions d'améliorations que le Conseil voudra peut-être examiner, notamment la création d'un lien étroit entre les thèmes du débat de haut niveau et ceux du débat consacré aux questions de coordination. La valeur ajoutée du débat de haut niveau et du débat consacré aux questions de coordination réside dans leurs possibilités de mieux cerner les problèmes et de renforcer la contribution du Conseil à l'élaboration des politiques ainsi qu'à l'harmonisation des activités dans le cadre des suites données aux grandes conférences et à la Déclaration du Millénaire. Il en est de même du rôle de gestion du Conseil et de ses échanges avec les commissions techniques et des autres organes qui lui rendent compte.

25. Au-delà de l'examen triennal d'ensemble, l'augmentation de la valeur ajoutée du débat consacré aux activités opérationnelles signifierait instaurer un dialogue de fond avec les fonds et programmes ainsi qu'avec leurs conseils d'administration et leur fournir des orientations politiques claires sur les questions multisectorielles les plus importantes. De plus, une année sur deux, le Conseil pourrait servir de forum à un débat international ouvert et bien préparé, à l'échelon ministériel, sur les principaux défis posés par la coopération au développement. La même chose pourrait être envisagée en ce qui concerne le débat consacré aux questions humanitaires. Bien qu'il ne sera sans doute guère possible au Conseil de prendre en compte durant cette session-ci la totalité des suggestions de réforme et d'améliorations proposées dans le rapport, il devrait continuer d'aller de l'avant et maintenir l'élan généré par la Déclaration du Millénaire et le Consensus de Monterrey.

26. **M. Vallenilla** (Observateur du Venezuela), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que bien que ces derniers attachent la plus grande importance aux trois principales questions figurant dans le rapport du Secrétaire général, il est cependant d'avis qu'il serait peut-être prématuré d'examiner les suites données aux grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies avant le Sommet mondial pour le développement durable. Le rôle du Conseil dans le suivi de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey devrait être examiné lors du débat général, tandis que le débat consacré aux questions de coordination de la session en cours pourrait porter sur certains thèmes multisectoriels tels que l'éradication de la pauvreté

ainsi que sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

27. Bien qu'une certaine coordination entre les thèmes du débat consacré aux questions de coordination et ceux du débat de haut niveau s'avérerait probablement utile, un trop grand rapprochement entre des thèmes successifs pourrait cependant entraîner des répétitions. Les questions multisectorielles des suites spécifiques données aux diverses conférences et sommets des Nations Unies de même que les travaux des commissions techniques seraient avantageusement examinés ensemble lors du débat général. Comme le suivi de la mise en œuvre des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire relève de la compétence de l'Assemblée générale, le rôle du Conseil à cet égard est d'aider cette dernière à s'acquitter de ses responsabilités globales.

28. Renforcer la coopération du Conseil avec d'autres organes importants et améliorer tant son contrôle que son administration des organes subsidiaires soulèvent des questions complexes et délicates qui mériteraient un débat approfondi et mûrement réfléchi. En raison de leur nature délicate et aussi parce que certaines de ces questions sont liées à des processus qui sont examinés en ce moment par l'Assemblée générale, le Groupe des 77 et la Chine estiment qu'il serait opportun de reporter l'examen des ces questions.

29. Quant à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, la souplesse requise pour fixer ses dates de réunions peut s'avérer vitale lorsque des situations exigent son attention immédiate. Cette flexibilité toutefois, notamment celle d'organiser des sessions supplémentaires, existe déjà dans son règlement intérieur. Le Groupe des 77 et la Chine ne pensent pas qu'en raccourcissant la session de fond du Conseil et en réorganisant les débats consacrés aux affaires humanitaires et aux activités opérationnelles, on parviendrait à mieux répondre aux exigences de cohérence des politiques ni à formuler des politiques globales multisectorielles fondées sur des partenariats et une solide coopération internationale. Par ailleurs, vu que la session de fond du mois de juillet n'est pas entrée en concurrence avec d'autres réunions, elle a permis aux petites délégations, dont la plupart sont membres du Groupe des 77, de suivre la session de fond dans son intégralité. En vue d'augmenter la portée et l'impact du débat consacré aux activités opérationnelles, une plus grande appropriation par les

pays de même qu'un financement supplémentaire seraient d'importance cruciale.

30. S'agissant des propositions portant sur le débat général, le Groupe des 77 et la Chine souhaitent souligner l'importance de la fonction de contrôle du Conseil. Outre ses fonctions de gestion, le Conseil devrait examiner les rapports de ses commissions techniques de manière à être en mesure de donner à chacune des orientations précises, notamment à celles qui participent au suivi et à l'examen des grandes conférences des Nations Unies. En conclusion, l'orateur souligne combien il importe de faire participer les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les autorités locales, les parlementaires, les universités et d'autres acteurs non gouvernementaux aux travaux du Conseil. Du fait que cette question est présentement examinée dans le cadre de la résolution de l'Assemblée générale sur les partenariats avec le secteur privé, le Conseil devrait éviter de répéter le même travail.

31. **M. Moesby** (Danemark) prenant la parole au nom de l'Union européenne, remarque que la Déclaration du Millénaire et les objectifs de développement qui y sont énoncés se trouvent au centre des activités du système des Nations Unies et devraient par conséquent orienter les travaux du Conseil et de ses commissions techniques, de l'Assemblée générale ainsi que des fonds et programmes. La tâche incombant au Conseil est d'assurer que l'Organisation des Nations Unies soit un acteur opérationnel et énergique qui joue un rôle vital dans les questions économiques et sociales du XXI^e siècle.

32. Lorsque le Conseil s'est réuni en 2000 et 2001, il a tenté en vain de trouver des voies pour assurer le suivi des conclusions des grandes conférences et réunions au sommet. L'Union européenne estime que les réunions d'examen tous les cinq ou 10 ans après les grandes conférences ou sommets ne devraient pas être automatiques : elles ne devraient être convoquées que lorsque la situation le justifie. Les activités de suivi devraient être menées par les structures existantes, en particulier le Conseil et ses commissions techniques. Il n'y a pas lieu de créer de nouvelles structures à cette fin. Il importe de rappeler que la responsabilité des suites données aux décisions adoptées lors des grandes conférences et sommets incombe principalement aux gouvernements. Le Conseil a un rôle à jouer lorsque son expertise spécifique, par exemple à travers ses commissions techniques, est appropriée. Tous les

efforts devraient être consentis en vue d'assurer une large représentation des experts au sein de ses commissions, ce qui dans le cas des pays en développement pourrait se traduire par des contributions volontaires aux coûts par les pays développés. Un suivi efficace des conférences requiert un nombre limité d'indicateurs fiables. L'Union européenne suivra de façon attentive les travaux de la Commission de la statistique et d'autres organes du Conseil concernés par ce domaine.

33. Le Consensus de Monterrey a constitué un élément fondamental de la mise en œuvre non seulement de la Déclaration du Millénaire, mais également des conférences subséquentes, notamment le Sommet mondial pour le développement durable. L'invitation faite à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux institutions de Bretton Woods d'ouvrir un dialogue avec le Conseil constitue une autre innovation majeure du Consensus de Monterrey. L'Union européenne est d'avis qu'il incombe au Conseil de préparer et d'organiser ce dialogue. En outre, d'autres parties prenantes, notamment les représentants des organisations non gouvernementales, du secteur privé et de la société civile devraient participer aux travaux du Conseil. Il convient également de rechercher les possibilités de motiver les responsables de haut niveau à prendre part aux réunions du Conseil en choisissant des questions qui les intéressent directement. La rationalisation des méthodes de travail quotidiennes du Conseil et une répartition claire des responsabilités entre ses organes représentent une voie importante pour s'attaquer aux véritables questions de fond.

34. L'Union européenne estime que le Conseil, outre ses responsabilités dans le suivi des grandes conférences et autres réunions des Nations Unies, a un rôle central à jouer en incorporant le développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. Elle souhaite que le prochain débat de haut niveau soit consacré aux biens communs. Elle appuie également avec force la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2002/12 et Corr. 1), création qui représente une étape importante pour rapprocher et relier entre elles les activités de consolidation de la paix, de secours d'urgence, de reconstruction et de développement à long terme, le Conseil et le Conseil de sécurité contribuant ainsi à une approche intégrée des conflits,

de la paix et du développement à long terme en Afrique.

35. **M. De Lara** (Mexique) dit que le Conseil devrait être renforcé afin de lui permettre de relever les défis posés par la mondialisation et s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées par la Charte des Nations Unies. Un objectif clef sera d'établir des liens entre les différentes grandes conférences et réunions au sommet, chacune ayant son identité et ses objectifs propres, tout en partageant l'accent mis sur le développement durable et l'éradication de la pauvreté.

36. Il semble approprié que le Conseil, dans ce contexte, cherche à forger des alliances stratégiques avec tous les organismes du système Nations Unies, y compris les institutions du secteur financier et commercial, afin de traduire en actions concrètes les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ainsi que ceux de Monterrey et de la Conférence de Johannesburg.

37. L'application du Consensus de Monterrey qui a accordé une place centrale au développement durable dans l'ordre du jour de l'économie internationale, mérite de recevoir une attention toute particulière. Un ferme engagement à l'égard de son suivi ainsi qu'une grande visibilité politique sont des conditions du succès de sa mise en œuvre. Les liens qui ont été instaurés lors des préparatifs du Consensus de Monterrey doivent également être préservés pour permettre à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods et à l'OMC de collaborer avec la société civile ainsi qu'avec le secteur privé au financement du développement. Le débat de haut niveau du Conseil offre une opportunité supplémentaire de collaboration avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

38. La poursuite du développement durable et de l'éradication de la pauvreté est étroitement liée au maintien et à la consolidation de la paix car ils représentent le meilleur moyen de s'attaquer aux causes mêmes des conflits. Conjointement avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, le Conseil pourrait jouer un rôle actif dans ce domaine en offrant un forum à un débat très large sur la question des conflits, leurs causes et le rôle du développement dans leur prévention.

39. **M. Isakov** (Fédération de Russie) estime que le Conseil pourrait recourir davantage aux pouvoirs qu'il détient déjà en vertu de la Charte, en matière de

coordination de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies. La Fédération de Russie appuie la proposition du Secrétaire général d'instaurer à cette fin une relation plus étroite entre les trois principaux organes ainsi qu'une transition efficace de l'aide d'urgence à la reconstruction et au développement durable. L'importance attachée à la création d'un groupe consultatif spécial des pays africains qui sortent d'un conflit représente un pas positif dans cette direction. Cette initiative pourrait constituer un bon exemple de collaboration entre le Conseil et le Conseil de sécurité, conformément à l'article 65 de la Charte. Le Secrétaire général a suggéré d'aborder les causes fondamentales des conflits et le rôle du développement dans leur prévention à long terme lors d'un futur débat de haut niveau du Conseil qui pourrait avoir lieu en 2003.

40. Élaborer des méthodes permettant d'assurer un suivi intégré et coordonné de l'application de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du document final du prochain Sommet de Johannesburg pour le développement durable représente l'une des tâches les plus importantes du Conseil. Il serait utile qu'il se penche sur cette question après la tenue du Sommet de Johannesburg. La mise en oeuvre des dispositions relatives à l'optimisation des relations entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, énoncées dans le Consensus de Monterrey, constitue une autre question requérant son attention urgente.

41. Redéfinir le fonctionnement du Conseil à partir des résolutions 50/227 et 50/12 B de l'Assemblée générale permettrait d'améliorer ses capacités d'action sur des questions prioritaires. Toutefois, toute modification des méthodes de travail du Conseil devrait être justifiée en termes de valeur ajoutée. La proposition de subdiviser la session de fond du Conseil tout en en réduisant la durée n'est pas souhaitable car elle serait susceptible d'affaiblir le poids politique du Conseil. De fait, une session plus longue pourrait s'avérer justifiée vu que l'on demande au Conseil d'assumer un nombre croissant de tâches. Il n'est pas davantage souhaitable de séparer le débat sur les affaires humanitaires du débat de fond, notamment le débat sur les questions de développement, en dépit du souhait de mieux lier la transition de l'aide humanitaire à la reconstruction et au développement.

42. **M. Chowdhury** (Observateur du Bangladesh) dit que sa délégation fait sienne la déclaration de

l'Observateur du Venezuela qui a pris la parole au nom du groupe des 77. Sa délégation se félicite du dialogue entamé lors de la réunion du Conseil au printemps 2002 avec les institutions de Bretton Woods, notamment sa conclusion selon laquelle il était indispensable de préserver la cohérence entre les ordres du jour aux niveaux intergouvernemental et interinstitutionnel.

43. La promotion d'un développement durable à même d'intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales représente une autre fonction essentielle du Conseil. Celui-ci devrait poursuivre ses efforts visant à assurer la cohésion et l'intégration des politiques avec ses commissions techniques, notamment la Commission du développement durable, ainsi qu'avec les autres organes subsidiaires concernés par la mise en oeuvre d'Action 21 et par les conclusions du Sommet mondial pour le développement durable.

44. Sa délégation accueille avec satisfaction la décision du Conseil d'inscrire désormais comme question subsidiaire à l'ordre du jour de ses sessions de fond la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

45. La paix et la sécurité sont des conditions préalables à la croissance et la prospérité économique, principe inscrit dans la Constitution du Bangladesh. La consolidation de la paix doit être envisagée comme élément d'un processus ininterrompu de prévention des conflits et du développement. Sa délégation accueille très favorablement la proposition de créer un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit tout en formulant le vœu que le groupe consultatif spécial fonctionnera en étroite liaison avec le groupe de travail chargé du suivi des conflits en Afrique, qui a été établi par le Conseil de sécurité.

46. Les débats portant sur le renforcement du Conseil devraient s'attacher plus particulièrement à trois aspects. Premièrement, l'harmonisation et la coordination des activités, programmes et stratégies des commissions techniques du Conseil. Deuxièmement, l'instauration de partenariats entre le Conseil et les fonds et programmes des Nations Unies en vue de réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Troisièmement, l'étude approfondie du rapport du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, afin d'assurer une

coordination efficace entre les différents débats du Conseil.

47. Le Conseil doit être en mesure de fournir des réponses efficaces et flexibles aux problèmes de notre temps. Des sessions extraordinaires sur des questions intéressantes tout particulièrement les pays en développement, telles que l'information et les technologies de la communication, le renforcement des capacités et l'administration publique au service du développement seraient particulièrement utiles. Il est essentiel que le Conseil évite les doubles emplois et les chevauchements, bien que certaines questions puissent concerner plusieurs débats de la session. Par-dessus tout, le Conseil doit être viable et devenir plus efficace et plus rentable. Une volonté commune permettra de réaliser cet objectif.

48. **M. Mizukami** (Japon) estime que le Conseil devrait être renforcé dans trois domaines. Premièrement, des mesures s'avèrent nécessaires pour assurer le suivi coordonné et intégré des principales grandes conférences des Nations Unies, notamment en raison d'une certaine lassitude parmi les États Membres ainsi qu'au sein du système des Nations Unies à l'égard de ces examens. Le processus systématique de suivi devrait être axé sur les résultats et éviter la dispersion et les doubles emplois. Une définition claire de la répartition des tâches entre l'Assemblée générale, le Conseil et ses organes subsidiaires est indispensable dans le domaine du suivi des grandes conférences et des sommets. Les organes subsidiaires axeraient leurs efforts sur le suivi, tandis que le Conseil examinerait les thèmes multisectoriels et ceux qui se chevauchent. L'Assemblée générale devrait s'abstenir de convoquer systématiquement tous les cinq ou 10 ans après la tenue d'une grande conférence ou d'un sommet des réunions d'examen uniquement en raison de la date anniversaire. Les examens ne devraient être entrepris qu'en cas de réel besoin, lorsque des décisions politiques doivent être arrêtées. Deuxièmement, des mesures sont requises concernant le Consensus de Monterrey qui reflète un large accord, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, à l'égard d'une approche concertée, coordonnée et cohérente des activités de suivi. Le Conseil devrait exercer son rôle essentiel de coordonnateur en éliminant les doubles emplois et les répétitions. La nature globale et incluyente de la démarche intellectuelle qui est à l'origine du Consensus de Monterrey doit être préservée.

Troisièmement, des mesures s'avèrent nécessaires pour assurer que toute modification des méthodes de travail du Conseil facilite la réalisation des objectifs de développement et des autres buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, le Japon estime utile la proposition du Secrétaire général de tenir une réunion de haut niveau de deux jours – un « forum de coopération pour le développement » – dans le cadre du débat consacré aux questions opérationnelles.

49. **M. Siv** (États-Unis d'Amérique) déclare que le programme de développement de Doha et le Consensus de Monterrey fournissent un cadre pour réaliser les objectifs ambitieux de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les grandes conférences internationales des années 90 ont reflété un large accord sur la démocratie, la libéralisation des marchés, la durabilité et les droits de l'homme en tant que composantes du développement. La série des conférences récentes a fait prendre conscience que la lutte contre la pauvreté exigeait des objectifs réalistes. Passer des aspirations à des objectifs quantifiables et réalisables constitue un changement notable dans la problématique habituelle du développement. Les donateurs se sont engagés à fournir les ressources tandis que les pays en développement ont pris l'engagement de s'attacher aux questions de gouvernance.

50. Le Conseil, en raison de son rôle unique de coordonnateur, pourrait être l'instance de mesure et d'appréciation des progrès accomplis à l'échelle mondiale. Ce rôle a été défini dans le Consensus de Monterrey et il est temps pour le Conseil de montrer qu'il possède la capacité de s'en acquitter. Le rapport du Secrétaire général a reconnu l'importance de faire fond des récentes réformes pour que le Conseil soit à même de mieux guider l'action du système des Nations Unies et d'en assurer une meilleure coordination. La réforme du Conseil a représenté un long processus, accompagné dans le passé de résolutions de l'Assemblée générale l'invitant à mieux coordonner et intégrer son rôle dans le développement, le faire à mieux connaître et à obtenir des appuis à cet effet. Le principal défi auquel le Conseil se trouve confronté est celui du passage à l'action, tant dans le domaine du développement que de celui de son mandat et de la réforme de ses procédures. Il incombe aux membres du Conseil, à son Bureau et à son secrétariat de relever ce défi en évitant les débats prolongés et en concrétisant son mandat de coordonnateur.

51. **M. Rosenthal** (Guatemala) dit que le thème à l'examen est à l'ordre du jour en raison d'une perception très nette qu'en dépit des progrès de ces dernières années, beaucoup restait à faire pour rendre le Conseil plus pertinent. En définissant les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, la Charte a accordé la même importance au maintien de la paix, à la défense des droits de l'homme et à la promotion du progrès économique, social et culturel. Le Conseil de sécurité a été créé pour se charger de la première tâche, le Conseil économique et social pour traiter de la seconde et de la troisième, tandis que l'Assemblée générale a été instituée en tant que principal organe délibérant qui trace les grandes lignes de la politique générale de l'Organisation des Nations Unies. La Charte a conféré au Conseil économique et social des tâches assez générales sans entrer dans le détail de ses relations avec les autres organes. Il a incombé à l'Assemblée générale de clarifier le rôle du Conseil dans une série de résolutions, notamment la résolution 50/227, mais une définition plus précise s'avère nécessaire de manière à ce que la forme puisse refléter la fonction.

52. Le rôle du Conseil ne doit pas être défini dans l'abstrait, mais par rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Une rationalisation et une cohérence accrues du travail de l'Organisation doivent commencer par l'acceptation d'un schéma de spécialisation technique relatif aux organes plus spécialisés, établi par l'organe universel qu'est l'Assemblée générale. Il est indispensable de trouver un accord sur la façon de répartir les tâches entre l'Assemblée et en particulier avec sa Deuxième et sa Troisième Commissions ainsi qu'avec le Conseil économique et social pour tout ce qui concerne l'élaboration des politiques et l'adoption de programmes concrets en faveur du développement économique et social. Sa délégation préfère un schéma décentralisé dans lequel la principale fonction du Conseil consisterait à assurer la cohérence des politiques, à offrir une perspective globale et à formuler des versions plus détaillées des orientations stratégiques issues de l'Assemblée générale. La responsabilité des directives opérationnelles des fonds et programmes devrait être déléguée à leurs conseils d'administration respectifs qui sont en fait des organes intergouvernementaux. De même, il serait souhaitable de déléguer la responsabilité au premier chef des activités opérationnelles dans leurs régions respectives aux commissions économiques régionales (c'est-à-dire

aux organes intergouvernementaux et non à leurs secrétariats) ainsi qu'aux commissions techniques dans leurs domaines respectifs.

53. Ce schéma exigerait d'améliorer encore davantage les mécanismes de communication, d'information et de consultation. Des initiatives récentes, telles que la réunion des Présidents des trois principaux organes de l'Organisation des Nations Unies, la consultation engagée par le bureau du Conseil avec les bureaux de ses organes subsidiaires, de même que les efforts systématiques entrepris pour instaurer un dialogue avec toutes les parties concernées représentent une avancée dans la bonne direction. Les rapports avec le Conseil de sécurité devraient également être précisés dans le domaine de la consolidation de la paix dans les situations d'après-conflit ainsi que dans la prévention des conflits. La décision récente de créer un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit (E/2002/12) constitue une démarche positive à cet égard.

54. Sa délégation se félicite des progrès récents qui ont transformé le Conseil économique et social en un forum de haut niveau sur les questions économiques et sociales, suscitant la participation de hauts fonctionnaires des Ministères des finances, des affaires étrangères, du plan, de l'éducation et de la santé publique. À cet égard, il conviendrait de faire encore davantage appel à cet avantage comparatif du Conseil. Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Conseil (E/2002/62) comporte un certain nombre de suggestions utiles pour l'amélioration de ses méthodes de travail. Les observations spécifiques de sa délégation sont présentées dans sa déclaration écrite. Finalement, les mandats qui figurent au paragraphe 69 du Consensus de Monterrey sont tellement importants qu'ils pourraient bien marquer pour toujours la méthode de travail du Conseil ainsi que ses relations avec les institutions de Bretton Woods et les organisations non gouvernementales. Cet aspect sera abordé plus en détail lors du débat général.

55. **M. Akram** (Pakistan) relève que le mandat du Conseil économique et social énoncé dans la Charte est étendu et doit sans cesse être adapté aux circonstances. Au cours des 50 dernières années, la prospérité de même que la pauvreté se sont accrues, et le développement s'est avéré être une tâche plus ardue et plus complexe qu'initialement envisagé. Les suggestions en vue de renforcer le Conseil font l'objet

de débats depuis 30 ans. Le potentiel du Conseil est considérable, mais reste sous-utilisé. En raison de son mandat étendu, le Conseil est bien placé pour susciter la coopération internationale et favoriser les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations régionales et internationales.

56. Bien que la responsabilité du suivi de la Déclaration du Millénaire incombe au premier chef à l'Assemblée générale, le Conseil pourrait y exercer un rôle significatif dans le domaine du développement en coordonnant et en supervisant les activités de ses organes subsidiaires et en fournissant les grandes orientations politiques. Sa délégation a la ferme conviction que la responsabilité de promouvoir la coordination économique à l'échelle mondiale entre les organisations internationales et les principaux acteurs de l'économie devrait incomber au Conseil. Ce dernier pourrait bénéficier de l'expertise d'organismes spécialisés tels que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) dont les vues sont perspicaces et dont les pronostics de crise économique menaçante se sont souvent révélés plus exacts que ceux d'organisations plus réputées.

57. Le Conseil est l'organe de l'Organisation des Nations Unies mandaté par la Charte pour faire participer d'autres parties concernées. Le Consensus de Monterrey a assigné au Conseil la tâche de nouer des relations avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce en vue de réaliser le suivi intégré des engagements pris à la Conférence de Monterrey. Le Conseil doit préserver cet élan tout en concevant des modalités pour établir un dialogue de fond visant à élaborer à l'échelle du système des recommandations et des directives de mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et à d'autre conférence, tant aux niveaux nationaux et qu'internationaux. En outre, il serait souhaitable que le Conseil assume la responsabilité de l'évaluation du suivi.

58. À l'époque de la mondialisation et des crises complexes, les rôles des trois principaux organes de l'Organisation des Nations Unies sont devenus plus interdépendants et plus complémentaires. Sa délégation souscrit à la proposition que le Conseil devrait organiser un débat de haut niveau, dans le cadre de sa session annuelle de fond, sur les questions des causes profondes des conflits et le rôle du développement dans leur prévention à long terme. Elle appuie

également la proposition de donner aux commissions régionales un rôle plus actif dans le débat sur la prévention des conflits armés. Sa délégation se félicite de la création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Toutefois, en raison de l'importance même du rôle de coordonnateur du Conseil, elle ne saurait faire sienne la proposition de diminuer la durée du débat consacré aux activités opérationnelles.

59. **M. Kolby** (Norvège) accueille avec satisfaction l'analyse réaliste et complète du Secrétaire général à propos des défis que le Conseil doit relever. Il estime, lui aussi, qu'il est indispensable d'avoir une instance de coordination pour assurer le suivi des sommets récents et attend avec intérêt les prochains débats qui y seront consacrés. Ces derniers fourniront l'occasion d'un débat systématique sur le rôle du Conseil.

60. Il appuie la proposition de raccourcir la durée de la session de juillet; une session plus brève et mieux recentrée susciterait davantage d'intérêt à l'égard des travaux du Conseil et favoriserait une participation accrue. Une plus grande flexibilité permettant de convoquer des réunions tout au long de l'année fournirait au Conseil la possibilité d'aborder des questions en émergence, le cas échéant. Il souscrit également à l'idée de tenir le débat consacré aux questions de coordination immédiatement après le débat de haut niveau, sur un même sujet ou sur des sujets voisins. Il serait souhaitable que le débat de haut niveau porte sur la politique générale tandis que le débat consacré aux questions de coordination devrait être axé, à l'échelle du système, sur le suivi des conclusions du débat de haut niveau.

61. La proposition du Secrétaire général d'organiser des réunions conjointes ou des échanges d'information avec les conseils d'administration des organismes spécialisés, fonds et programmes, favoriserait les interactions entre le Conseil et les structures opérationnelles. Le débat général est surchargé de questions ancillaires, qui pourraient être traitées aux sessions de printemps ou d'automne plutôt que lors de la session annuelle de fond. Le Conseil serait alors en mesure de tenir un débat plus approfondi de politique générale dans le cadre du débat général, de donner des orientations à ses organes subsidiaires et aux commissions techniques tout en se concentrant davantage sur l'administration. Le format des conclusions des différents débats devrait également être réexaminé parce que les « conclusions

concertées », en termes de suivi, n'incitent pas nécessairement à l'action. Il appuie la proposition d'améliorer la gestion des organes subsidiaires du Conseil, afin qu'ils oeuvrent plus étroitement avec le Conseil en tant qu'éléments d'un même système.

62. Améliorer la documentation soumise au Conseil serait également faisable et souhaitable. Les documents qui souvent ne sont disponibles que quelques jours avant leur examen, sont trop descriptifs et insuffisamment axés sur l'action. Il y a pléthore de rapports et dans de nombreux cas, des rapports écrits sont diffusés alors qu'une présentation orale suffirait. Il fait entièrement sienne la recommandation du Secrétaire général sur le besoin de mieux structurer les liens entre les différents rapports et d'éviter les doubles emplois et les répétitions.

63. Des propositions concrètes ont été émises pour renforcer le rôle de la réunion de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods. Une journée entière devrait y être consacrée de manière à être en mesure de coordonner le suivi de la Conférence de Monterrey. Il y aurait avantage à favoriser un dialogue étendu entre ces institutions, le Conseil et l'OMC avant et durant la réunion.

64. Le Secrétaire général a également formulé de précieuses recommandations sur la façon dont le Conseil était à même de contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits. Il a aussi présenté d'intéressantes suggestions sur les possibilités de faciliter les procédures d'accréditation et de tirer un meilleur parti du statut d'observateur, ce qui permettrait de créer de solides partenariats avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les organismes internationaux.

65. **M. Maquieira** (Chili) estime la résolution 50/227 de l'Assemblée générale apte à servir de point de départ pour examiner comment renforcer davantage le Conseil pour l'aider à remplir son rôle et à tirer parti de son énorme potentiel. Toutefois, bien des choses ont changé depuis lors et le Conseil est confronté aujourd'hui à de nouveaux défis suite au Sommet du Millénaire et à la Conférence internationale sur le financement du développement. En outre, sa revitalisation s'inscrit dans la réforme générale du secteur économique et social qui fait l'objet des recommandations qui seront soumises à la prochaine session de l'Assemblée générale par le Secrétaire général. La réforme des méthodes de travail du Conseil

devrait porter sur les trois domaines suivants : les différents débats de la session de fond du Conseil, ses rapports avec ses organes subsidiaires ainsi que ses relations avec le reste du système des Nations Unies.

66. Les suggestions de modification des méthodes de travail du Conseil présentées dans le rapport du Secrétaire général (E/2002/62) sont appropriées et raisonnables. Le format actuel et le calendrier de la session de fond empêchent un examen approfondi des thèmes choisis pour le débat de haut niveau ainsi que pour les débats consacrés aux questions de coordination, aux activités opérationnelles et aux affaires humanitaires. Dissocier les différents débats en les tenant à différents moments de l'année laisserait davantage de temps à chacun d'eux tout en permettant au Conseil d'harmoniser son calendrier avec celui du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, considération particulièrement importante vu leurs mandats communs impartis par les grandes conférences. Sa délégation estime également que l'Organisation internationale du travail (OIT) devrait devenir un partenaire régulier et non un invité occasionnel au dialogue sur l'élaboration des politiques mené avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. En outre, il conviendrait de mettre en place un mécanisme de dialogue avec la société civile, éventuellement par le biais d'une réunion avec le Bureau. En termes de résultats, à l'heure actuelle, le débat général est le seul à produire des résolutions. Bien que sa délégation ne propose pas l'adoption de résolutions par les autres débats, il convient de trouver une modalité pour concrétiser et poursuivre des idées ou des propositions intéressantes qui ont fait l'objet d'un consensus lors de ces autres débats, et sans nul doute devraient-elles être portées à la connaissance de l'Assemblée générale.

67. Pour ce qui est du suivi intégré des grandes conférences, le Conseil devrait accorder davantage d'attention à leur impact et à leur suivi au niveau national. Il serait utile de tenir durant la session du Conseil, une réunion du Bureau avec les Secrétaires exécutifs des commissions régionales en vue d'échanger des idées à ce sujet.

68. Le Conseil devrait jouer un rôle important dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. L'article 65 de la Charte dispose que le Conseil peut assister le Conseil de sécurité à sa demande. Sans vouloir minimiser les difficultés inhérentes à l'établissement de relations

structurées entre ces deux organes, il serait néanmoins utile d'instaurer un dialogue en vue d'examiner, dans l'esprit de la Charte, les modalités en vue de sa poursuite. Les réunions ordinaires entre les présidents des deux Conseils sont susceptibles de constituer le point de départ, complétées par une réunion du Bureau du Conseil économique et social avec le Président en exercice et les quatre prochains présidents du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité souhaiterait peut-être, dans ses résolutions, prier le Conseil économique et social de superviser, dans certaines situations, le relèvement économique et social. La création d'un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit illustre les possibilités d'une collaboration plus étroite.

69. Si les propositions susmentionnées étaient adoptées, le Conseil aurait besoin d'un instrument de coordination interne plus efficace et plus dynamique. Notamment, de cinq membres le bureau pourrait être élargi à 15 membres, soit trois pour chacune des régions afin de renforcer le dialogue avec ces dernières. S'agissant de la coordination, les membres du Conseil doivent compter sur eux-mêmes et non sur les autres pour trouver des solutions à leurs problèmes.

70. **M. Stuart** (Australie) dit que, comme l'expérience le montre, les problèmes fondamentaux qui ont suscité les réformes envisagées dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, n'ont pas été résolus. Le Conseil n'a pas l'impact voulu et ne remplit pas le rôle qu'une majorité des États Membres voudraient lui voir jouer. L'ordre du jour en émergence de la Deuxième et de la Troisième Commissions recoupe des domaines où le Conseil aurait dû être le principal forum de l'Organisation des Nations Unies. Il s'ensuit que nombre de questions font l'objet de débats répétitifs lassants. Les doubles emplois et des rôles flous ont affaibli le Conseil. De même, l'activité intense de certaines commissions techniques a diminué le rôle et la visibilité du Conseil. Ceci demeure néanmoins une évolution plus positive et sa délégation ne souhaite en aucun cas plaider pour une réduction du rôle de la Commission des droits de l'homme ou du statut de la femme. En revanche, le Conseil doit jouer un rôle distinct, en tirant parti de sa position unique dans les domaines exigeant une coordination. Une autre raison de la faiblesse des résultats des débats du Conseil tient au fait que malheureusement certaines délégations voient principalement dans leur participation à cet organe une possibilité de voter aux

élections dans d'autres organes et de pousser des candidatures.

71. Le Conseil a également été victime de la tendance à recourir aux grandes conférences et aux sommets pour traiter des grandes questions de l'heure au sein des Nations Unies. Le Conseil s'est trouvé marginalisé à l'égard de thèmes fondamentaux de son mandat, tels que la lutte contre les pandémies, l'assistance aux pays les plus vulnérables et la promotion du développement durable. Le nombre démesuré de réunions extraordinaires a non seulement abouti à un calendrier difficile à maîtriser et à des coûts élevés, mais a de surcroît diminué l'impact du Conseil. Sa délégation fait sienne la déclaration du Danemark prenant la parole au nom de l'Union européenne, relative à la nécessité de réexaminer soigneusement le processus d'examen des suites données aux grandes conférences. De même, lancer de nouvelles conférences risque de diluer les engagements déjà pris à l'égard d'objectifs concertés et de distraire l'attention de leur mise en œuvre. Le Conseil, au titre de son mandat, devrait être au cœur de leur mise en œuvre, en raison de ses relations avec les organes administrant des programmes et fournissant une assistance technique et de sa tâche explicite de coordination des activités économiques et sociales du système des Nations Unies.

72. La composition limitée du Conseil constitue une autre de ses faiblesses. Il est temps de revenir à l'idée radicale mais certainement pas nouvelle de permettre à tous les États Membres d'en faire partie sur pied d'égalité. Une composition non limitée leverait la principale objection des États Membres à recourir au Conseil comme forum pour examiner les questions réclamant d'urgence une attention internationale dans le domaine économique et social. Elle représenterait également une condition préalable à une division des tâches plus rigoureuse entre l'Assemblée générale et le Conseil. Une composition non limitée permettrait également d'éviter les préoccupations relatives à une représentation géographique équitable au sein du Conseil, et le cas échéant, au sein de ses organes subsidiaires.

73. Les conclusions de sa délégation, dit-il, sont les suivantes : premièrement, l'Organisation des Nations Unies devrait s'abstenir de lancer de nouvelles grandes conférences afin de mieux concentrer ses efforts sur la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les conclusions d'autres grandes conférences récentes; deuxièmement, l'examen des

suites données aux conférences devrait être mené par le Conseil ou ses commissions techniques. Selon que de besoin, le Conseil ou l'Assemblée générale pourraient décider d'organiser des réunions d'examen à l'échelon ministériel, tout en évitant un calendrier excessivement chargé comme ce fut le cas toutes ces dernières années. Finalement, l'avantage comparatif du Conseil dans le domaine de la coordination et de l'examen des questions relevant également du mandat des commissions techniques devrait être développé. Ce sont là les principaux défis à relever pour permettre au système international d'offrir une assistance utile aux États Membres dans la réalisation des objectifs clefs convenus au Sommet du Millénaire.

74. **M. Balarezo** (Pérou) déclare que le Conseil doit renforcer son rôle dans trois domaines essentiels. Il doit être un forum de haut niveau sur les questions économiques, sociales et connexes en vue d'assurer que tous les pays tirent profit de la mondialisation et que le développement se fasse dans le cadre d'un système financier et commercial cohérent. En sa qualité d'instance de coordination des activités opérationnelles, le Conseil devrait formuler des politiques claires en vue d'améliorer à la fois la pertinence et l'impact de ces activités. Il convient aussi de renforcer son rôle en matière de suivi afin de mieux cerner les engagements internationaux qui ont été pris dans le domaine économique et social ainsi que leur mise en œuvre.

75. En vue de s'acquitter de son important mandat, le Conseil doit améliorer ses capacités d'action ainsi que ses méthodes de travail. À cette fin, l'orateur appuie les propositions relatives à la rationalisation de ses méthodes de travail, au renforcement de la visibilité de ses différents débats, et à une définition plus précise du programme de travail de ses différentes commissions. Tenir des réunions tout au long de l'année constituerait sans doute une charge pesante pour les petites délégations comme la sienne sans pour autant assurer la représentation politique souhaitée.

76. Pour devenir plus pertinent, le Conseil aurait avantage à aborder les nouvelles questions et adopter une approche plus globale tout en évitant de faire double emploi avec d'autres entités. Il devrait assurer la participation de l'ensemble des parties concernées comme le secteur privé, la société civile et les instances multilatérales de développement ainsi que les institutions financières et commerciales pour rendre vraiment efficaces les activités de développement

économique et social. D'autres réformes relatives au mandat et à la composition du Conseil ainsi qu'à l'approfondissement de ses relations avec la Deuxième et la Troisième Commissions mériteraient également d'être examinées. Sa composition actuelle de 54 membres n'est pas suffisamment représentative pour traiter de questions qui concernent l'ensemble des États Membres.

77. Le Conseil a un rôle primordial à jouer dans le domaine de l'évaluation et du suivi des grandes conférences et sommets. Grâce aux efforts de ces dernières années, la communauté internationale dispose à présent des principaux éléments d'un plan cadre visant à relever les grands défis auxquels l'humanité se trouve confrontée: la pauvreté, l'exclusion sociale, la fragilité de la démocratie et la stagnation économique.

78. Le suivi à l'échelon national est essentiel, aussi sa délégation appuie-t-elle entièrement la proposition de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et le développement social, qui exigent une bonne gouvernance, un terme à la corruption et le renforcement de la primauté du droit, de la démocratie et du respect des droits de l'homme. Toutefois, l'élimination de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire ne pourront être accomplis en l'absence d'un système multilatéral financier et commercial favorisant la croissance économique et le développement durable, avec la pleine participation des pays en développement.

79. La prévention des conflits et la consolidation de la paix requièrent une approche intégrée visant notamment à remédier les causes profondes des conflits et à aborder le rôle du développement dans une perspective de prévention des conflits. Le Conseil devrait proposer dans ce domaine des stratégies à l'échelle du système tout en reconnaissant la responsabilité des pays concernés. Le dialogue avec le Conseil de sécurité devrait être renforcé ainsi qu'avec les instances régionales et les organisations non gouvernementales qui pourraient jouer un rôle constructif dans la prévention des conflits et assurer le suivi des initiatives régionales; des représentants du Conseil pourraient également participer à des missions du Conseil de sécurité sur le terrain.

80. En ce qui concerne le groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, il a souligné l'importance de programmes d'action à long terme dont la réussite est tributaire de l'appui financier

et politique consenti en leur faveur; toutefois il faudrait s'abstenir d'y réaffecter des fonds d'autres programmes.

81. Le cas de Haïti représente un test de l'efficacité de l'ensemble de l'Organisation et du Conseil en particulier dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Les activités en cours doivent être couronnées de succès et le Conseil doit rechercher les moyens d'y renforcer les opérations à long terme.

82. **M. Sun Xiaobo** (Chine) fait sienne la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine tout en prenant la parole sur la question de la réforme des méthodes de travail du Conseil. En application de son mandat et afin de renforcer son assistance aux pays en développement, les méthodes de travail du Conseil devraient être modifiées, selon que de besoin, en vue d'accroître son efficacité, d'éviter les doubles emplois, de renforcer ses fonctions de coordination, de gestion et de supervision des travaux de ses commissions techniques. Toutefois, il ne s'agit pas d'entreprendre des réformes par amour du changement. Sa délégation est prête à travailler avec d'autres délégations pour examiner les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général en gardant ces objectifs à l'esprit.

83. Le Conseil est le principal organe de coordination dans le domaine économique et social au sein du système des Nations Unies et à ce titre devrait jouer un rôle plus positif dans le cadre du suivi intégré et coordonné des diverses grandes conférences et sommets des Nations Unies, notamment les récentes conférences dans le domaine économique et social consacrées à l'objectif commun de réaliser un développement généralisé. Le Conseil pourrait également renforcer ce rôle positif en orientant et en supervisant les activités de ses organes subsidiaires de manière à leur faciliter le suivi de ces conférences.

84. **M. Blanco Domínguez** (Observateur de la République dominicaine) réitère l'engagement de son Gouvernement d'appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire par le biais du système des Nations Unies. Il souligne également qu'il incombe au Conseil de s'acquitter du mandat imparti par la Charte des Nations Unies et de mettre en place les mécanismes appropriés pour assurer le suivi des grandes conférences et la coordination générale des activités menées par les

fonds et programmes en vue de réaliser les objectifs du Millénaire.

85. Il souscrit aux recommandations du Secrétaire général concernant l'examen, la durée et les thèmes de la session de fond et suggère qu'outre la réunion de coordination avec les institutions de Bretton Woods, le Conseil devrait également organiser des réunions de coordination avec le secteur privé et la société civile. Il se déclare toutefois préoccupé par l'idée que les progrès dans le domaine de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la primauté du droit seraient des conditions d'accès à l'aide internationale au développement. Ces conditions dans certains cas sont susceptibles de freiner la marche vers la paix et la démocratie et il relève que la faim, les conditions d'existence précaires et l'exclusion n'incitent point au développement d'institutions politiques solides.

86. S'agissant du rapport du Secrétaire général sur le programme à long terme d'aide à Haïti (E/2000/56), il souligne la préoccupation de son Gouvernement en ce qui concerne la situation du peuple haïtien, qui s'est aggravée à cause des conditions imposées par les institutions financières internationales. Il renouvelle l'appel lancé par le Président de la République dominicaine à la récente réunion ministérielle entre les pays d'Asie, du Pacifique et des Caraïbes et l'Union européenne qui s'est tenue en République dominicaine. La communauté internationale doit fournir d'urgence une aide humanitaire à Haïti et examiner la possibilité de consentir un traitement spécial et différencié en faveur de ce pays vu sa pauvreté extrême et les souffrances de son peuple. Sa situation politique, économique et sociale désastreuse requiert une réponse dépourvue de conditionnalités et il prie le Conseil de maintenir la question à l'étude.

87. **M. Kazemi Kamyab** (République islamique d'Iran) appuie la déclaration faite au nom du groupe des 77 et de la Chine et déclare que le renforcement du Conseil économique et social constitue une question complexe qui exige de la patience. Il attend avec intérêt un échange de vues ouvert à ce sujet.

88. Le rapport du Secrétaire général (E/2002/62) note que le Conseil joue maintenant un rôle plus efficace comme forum de haut niveau pour débattre des questions économiques et sociales, qu'il a intensifié ses contacts avec les institutions financières internationales et ses efforts en matière de développement ont acquis une visibilité accrue. Il se félicite d'initiatives telles

que la création du Groupe spécial sur la technologie de l'information et de la communication (TIC), l'instauration de relations plus étroites avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC et suggère que d'autres groupes, par exemple le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, devraient également participer aux réunions de printemps dans le but d'obtenir un impact positif sur la situation financière mondiale.

89. Il partage l'avis du Secrétaire général que le Conseil devrait définir de façon plus précise son rôle opérationnel par rapport à l'Assemblée générale et aux différents conseils d'administration et fournir une orientation plus précise à propos des principales questions qui concernent l'ensemble des fonds et programmes. L'impact des orientations du Conseil sur les conseils d'administration ainsi que sur les activités opérationnelles au niveau de pays devrait également être renforcé.

90. Les débats consacrés aux affaires humanitaires et aux activités opérationnelles dans le cadre des sessions du Conseil ont rarement suscité autant d'intérêt que le débat de haut niveau ou celui consacré aux questions de coordination, ce qui peut s'expliquer, du moins ce qui concerne le débat consacré aux activités opérationnelles, par son caractère plus technique. Vu le rôle joué par le Conseil en qualité de forum sur la coopération internationale pour le développement, une approche globale s'avère nécessaire pour renforcer ses capacités et ses méthodes de travail. Ce serait insuffisant de vouloir simplement limiter le temps consacré à certaines questions. De même, modifier l'ordre et la structure des réunions ne suffit pas pour réaliser les objectifs de la réforme. En s'efforçant d'assurer la mise en oeuvre des objectifs de développement et de relever les nouveaux défis susceptibles de requérir des orientations et une coordination de la part du Conseil, ce dernier devrait être prêt à utiliser son temps de façon efficace, voire même consacrer davantage de temps à certaines questions, selon que de besoin.

La séance est levée à 13 h 05.